

---

**Tournoi de Ringuette  
de Sainte-Marie**  
du 24 au 28 Janvier 2024  
(Accréditation no. TJ2324-09)  
**Règlements**

---

Les règlements officiels de Ringuette Québec s'appliqueront au Tournoi de Ringuette de Sainte-Marie de Beauce et seront complétés par certains règlements propres à notre tournoi.

Sauf avis contraire, les règles et procédures qui suivent s'appliqueront à toutes les catégories.

Pour la catégorie Moustique, le "Guide de ringuette pour enfants" sera suivi.

### **1. Formule du tournoi\***

- Tournoi à la ronde.
- Chaque équipe se verra attribuer deux (2) points pour une victoire, un (1) point pour une nulle et aucun point (0) pour une défaite.
- À la fin de la ronde préliminaire, si deux équipes ou plus obtiennent le même nombre de points, nous appliquerons les règles de l'article 3.04.03 Classement des équipes du guide d'opération de Ringuette Québec.
- Aucun protêt ne pourra être déposé pendant le tournoi.

\*Cette formule ne s'applique pas à la catégorie Moustique. Celle-ci est participative.

### **2. Règles du jeu**

- Les règles de jeu sont celles inscrites au livre des règlements officiels de Ringuette Canada et aux règlements particuliers de la fédération de Ringuette Québec.
- Le style de jeu « avec zone » est applicable pour toutes les catégories à l'exception des catégories Moustique et Novice B et C qui joueront selon le style de jeu sans zone.
- Les seules joueuses autorisées à s'adresser aux officiels sont la capitaine et l'assistante.



---

**Tournoi de Ringuette  
de Sainte-Marie**  
du 24 au 28 Janvier 2024  
(Accréditation no. TJ2324-09)  
**Règlements**

---

### **Tirs de confrontation (finales)**

- Avant le début de la partie, l'entraîneur devra établir l'ordre des joueuses qui effectueront les tirs de confrontation. Les cinq (5) premières joueuses doivent être identifiées de 1 à 5. En cas de blessure durant la partie, les arbitres s'assurent d'avoir cinq (5) joueuses identifiées avant la confrontation.
- Avant le début des tirs, un tirage au sort (pile ou face) sera effectué par l'officiel majeur en présence des capitaines afin de déterminer l'équipe qui aura le choix de débiter ou de terminer la confrontation.
- Cinq (5) tirs de confrontation seront alloués à chaque équipe. L'équipe qui aura le plus de buts sera déclarée victorieuse.
- À la fin des cinq (5) premiers tirs de confrontation, si l'égalité persiste toujours, chaque équipe effectuera un lancer jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. L'entraîneur aura à partir de ce moment la liberté de choisir n'importe quelle joueuse pour effectuer ces tirs. Il lui est permis de prendre toujours la même joueuse.
- Au coup de sifflet, les gardiennes de but doivent être dans leur enceinte de but respective. La joueuse s'élance et prend un (1) seul lancer sur sa montée contre la gardienne de but.

### **Présence derrière le banc**

- Selon les règles de l'article 5.02.04 du guide d'opération de Ringuette Québec.

### **Nombre de joueuses**

- Chaque équipe a droit à un maximum de dix-huit (18) joueuses incluant les gardiennes de but. Toutefois, un minimum de sept (7) joueuses sera exigé pour débiter la partie, sans quoi l'équipe perdra par défaut.

## **4. Procédures d'enregistrement**

- L'équipe doit se présenter une (1) heure avant le début de la partie sauf pour la première partie du matin ou l'équipe peut se présenter trente (30) minutes avant la partie.
- Une heure avant la partie, un officiel de l'équipe devra se présenter au bureau du registraire avec :

---

**Tournoi de Ringuette  
de Sainte-Marie**  
du 24 au 28 Janvier 2024  
(Accréditation no. TJ2324-09)  
**Règlements**

---

- Le formulaire d'équipe avec photos de Ringuette Canada tel qu'approuvé par Ringuette Québec. Veuillez noter qu'aucune photocopie n'est acceptée, sauf pour les réservistes.
- Les cartes du Programme de certification des entraîneurs S.C.I., C.I. et/ou tout autre document requis. Veuillez noter qu'aucune photocopie n'est acceptée.
- Chaque entraîneur devra signer le formulaire de vérification qui leur sera remis par le registraire. Ce formulaire vise à s'assurer que les renseignements fournis par l'entraîneur, notamment quant à la liste des joueuses, sont conformes aux règlements du Guide d'Opération de Ringuette Québec.
- L'officiel d'équipe devra compléter la feuille de partie en inscrivant le prénom, le nom et le numéro de chandail de chacune des joueuses et en identifiant :
  - la ou les gardiennes par les lettres « GB »
  - la ou les capitaines par la lettre « C »
  - la ou les assistantes par la lettre « A » .
  - la ou les réservistes par les lettres « RES »
  - la ou les absentes par les lettres « ABS »
  - la ou les joueuses faisant objet d'une dérogation par les lettres « DER »
  - les joueuses désignées de 1 à 5 en cas de tirs de confrontation (finale)
- S'il y a similitude de couleur de chandails, l'équipe visiteuse devra changer de chandails. (L'Organisation mettra à la disposition de l'équipe un ensemble de chandails ou de dossards).

## 5. Discipline

- Le comité organisateur peut, sans droit d'appel, expulser, et ce sans remboursement, toute équipe participante, entraîneur, parents ou tout autres responsables d'équipe, faisant preuve de mauvaise conduite (alcool, drogue, bagarre, mauvais esprit sportif, vandalisme, etc.) sur les sites de compétition ou ne se conformant pas aux règlements de Ville Sainte-Marie.
- Les flûtes à air comprimé sont interdites dans le Centre Castel.
- Nous rappelons aux entraîneurs qu'ils sont responsables de leurs joueuses tant que celle-ci sont dans l'enceinte de l'aréna.

---

**Tournoi de Ringuette  
de Sainte-Marie**  
du 24 au 28 Janvier 2024  
(Accréditation no. TJ2324-09)  
**Règlements**

---

## **6. Renseignements généraux**

- Une équipe de premiers soins sera présente sur chaque site de compétition afin d'assurer les premiers soins. Aucun entraîneur ne pourra se rendre près de la joueuse blessée, sauf si on lui en fait la demande.
- Les équipes auront accès aux chambres trente (30) minutes avant leur partie et devront quitter celle-ci, propre et en bon état, 20 minutes après leur partie.
- Les équipes doivent être prêtes quinze (15) minutes avant l'heure prévue. Il se peut qu'une partie débute avant ou après l'heure prévue, sauf pour la première partie de la journée.
- S'il y a du retard dans l'horaire le comité se réserve le droit de refaire la glace à toutes les deux (2) parties.
- L'admission sera gratuite pour les joueuses, les officiels d'équipe.
- Toutes questions et/ou problèmes devront être référés au bureau du registraire ou au président du tournoi.

Le comité organisateur.